PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

MB ELECTRONIQUE

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 634 665, 60 euros.
Siège social : 606, rue Fourny – 78533 Buc cedex.
R.C.S. Versailles B 722 045 226.

I. — Approbation des comptes annuels et affectation du résultat.

Les comptes annuels sociaux au 31 décembre 2005, ainsi que le projet d'affectation du résultat, publiés dans le *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 12 juin 2006, bulletin n° 70, ont été approuvés, sans modification, par l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 30 juin 2006.

II. — Rapport Général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations. — En applications des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
Les notes aux états financiers, II – Règles et méthodes comptables et IV – Autres éléments d'information – Indemnités de départ en retraite, mentionnent les estimations et les jugements significatifs retenus par la direction. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles ils se fondent, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par la société.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, Le 30 mai 2006.

Les commissaires aux comptes :

Bernard MERCIER ;

Ernst & Young Audit :
Philippe OSOUF.

0610897